



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E173312

VALABLE JUSQU'AU 26/04/2024

ÉDITÉ LE 24/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/08/2017

Forme juridique : SASU

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 831 653 654 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4001851

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 170000654B001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 170000654B-MCE-001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : VARIN VINCENT SASU

7 RUE DES VAIES
70190 CROMARY

Téléphone : 06 75 93 40 68

Portable : 06 75 93 40 68

Fax :

Site Internet :

E-mail : sas-varin@hotmail.com

Responsabilité légale :

VARIN VINCENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/12/2019
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	27/04/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	10/12/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	11/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.